



République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TÈNE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 24

Séance ordinaire

du jeudi 15 décembre 2011 à 19 h 00

à

l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2011
3. Nomination d'un-e délégué-e au conseil intercommunal de l'EORÉN
4. Budget 2012
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 65'000 francs pour l'élaboration d'un avant-projet de passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5
6. Rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération concernant l'étude du Chemin des Ecoliers à Thielle-Wavre
7. Motion de l'Entente de La Tène (ELT), déposée par Daniel Jolidon, invitant le Conseil communal à étudier l'impact sur notre contribution à la péréquation financière d'un transfert de taxes et autres charges sur le compte de l'impôt
8. Autres motions et propositions
9. Réponse du Conseil communal à la question du groupe socialiste, déposée par Sylvie Fassbind, relative à la possibilité de dénommer un site de la commune « du 24 février » pour marquer la fusion
10. Interpellations et autres questions
11. Lettres et pétitions
12. a) Communications du Conseil communal
13. b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

* * * * *

Le président du Conseil général, **Nicolas Krügel** (PLRT), souhaite la bienvenue, pour cette dernière séance de l'année, aux conseillers généraux, communaux, à la presse et au public.

En préambule, vous avez certainement appris par la presse que nous avons reçu la démission de Jean-Michel Germanier, qui rejoint sa patrie valaisanne.

Il signale que Michel Luthi (conseiller communal) est excusé car opéré d'un genou, tout comme Cornelia Schmid (PLRT) opérée d'une épaule. Il souhaite à tous deux une bonne convalescence, pleine de succès.

1. Appel

Marie Dubois Passaplan (ELT) procède à l'appel comme suit : 35 présents, 5 excusés, 1 en retard. **Le président** informe que **la majorité est fixée à 18**.

Le bureau du CG est complété par Sylvie Fassbind (PSLT) en remplacement d'Alain Trivelloni (PSLT), excusé.

Le président rappelle aux intervenants de parler très près du micro pour que le rendu soit parfait au niveau de l'enregistrement. Merci d'y être très attentifs.

Il remercie le CG d'être d'ores et déjà concis dans ses prises de position puisque l'ordre du jour sera relativement long, ce qui est rarissime par rapport à d'autres occasions.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2011

Daniel Jolidon (ELT), p.23, signale qu'il a été reporté qu'il s'agissait d'un sport de « riche » lorsque l'on parlait du skate alors qu'il avait dit un sport de « niche », ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Daniel Jolidon (ELT) se permet encore de signaler que les membres désignés par l'Entente pour représenter la commission ad hoc consultative relative aux projets de rapprochements ou de fusions de communes seront Jeannine Mallet (ELT) et Serge Girardin (ELT).

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 novembre 2011, ainsi modifié, est mis au vote par le **président** et est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Nomination d'un-e délégué-e au conseil intercommunal de l'EORÉN

Le conseiller communal **Michel Muster** signale que du moment où les 15 communes ont adhéré au règlement de l'EORÉN, il s'agit maintenant de nommer les autorités de ce syndicat et il faut que le CG présente un représentant au conseil intercommunal de l'EORÉN.

Laurent Siliprandi (PLRT) signale que pour le poste de délégué-e au conseil intercommunal de l'EORÉN, le parti libéral-radical de La Tène vous propose la candidature de Cornelia Schmid.

Nous pensons qu'elle est la personne idéale pour cette fonction pour les raisons suivantes :

- elle a une solide expérience sur les thèmes scolaires puisqu'elle est l'ancienne présidente de la commission scolaire de Thielle-Wavre et qu'elle est actuellement déléguée auprès du conseil intercommunal de l'ESRN
- elle est une personne modérée, parfaitement polyglotte, mère de famille et au fait des problèmes de société
- enfin, elle formerait, avec notre conseiller communal Michel Muster, une combinaison idéale, tel le Yin et le Yang, l'association d'une fibre de droite à une fibre de gauche, une sensibilité féminine à une sensibilité masculine

Bref, pour toutes les raisons qu'il vient de vous énoncer, nous vous recommandons d'accepter la candidature de Cornelia Schmid au poste de déléguée au conseil intercommunal de l'EORÉN.

Serge Girardin (ELT) signale que l'Entente propose Daniel Jolidon, qui a également siégé à la commission scolaire de Marin-Epagnier.

Il a aussi une grande expérience, ainsi qu'une épouse qui fait partie du cadre scolaire et nous pensons qu'il a toutes les qualités requises pour ce faire.

Jean-Jacques Masson (PSLT) signale que le parti socialiste de La Tène présente la candidature de Quentin Estève pour ce poste.

Il s'agit d'un candidat jeune et motivé qui, à défaut de se targuer d'une longue expérience dans les commissions traitant des affaires des écoles, a l'avantage d'être mieux imprégné que d'autres par l'expérience récente de son propre passage dans ces institutions.

Le président précise que nous avons trois candidats pour un poste et que nous devons donc passer par une élection, qui se fera à bulletin secret, selon les art. 95 et ss du RGC.

✎ Arrivée de Giuseppe Togni (PLRT). **Le président** signale que **la majorité passe à 19**.

Le président propose à Michel Muster, vice-président du CC, de présenter les documents qui se trouvent sur les pupitres.

Michel Muster signale qu'il s'agit de documents qui vont être distribués en tout-ménage s'agissant des déchets, qui indiquent notamment les endroits où ils sont récoltés. Le plan de collecte explique également pourquoi on passe à la taxe au sac.

Le président signale que 36 bulletins ont été distribués, 36 sont rentrés ; aucun nul et aucun blanc. La majorité est donc fixée à 19. Cornelia Schmid obtient 12 voix, Daniel Jolidon 12 voix et Quentin Estève 12 voix. Un 2^e tour s'avère nécessaire. Nous ferons donc la même chose qu'au 1^{er} tour. A partir du 3^e, on élimine le candidat qui a le moins de voix, et ainsi de suite.

Le président propose à Michel Muster, vice-président du CC, de continuer la présentation des documents.

Michel Muster signale que le plan de collecte qui parle du ramassage des déchets est une nouvelle mouture communale. Un autre document d'information sera présenté plus en détail tout à l'heure.

Nous avons aussi été interpellés concernant le tri des déchets, leur valorisation, également s'agissant des compteurs d'eau, compteurs de boisson, mais nous y reviendrons encore tout à l'heure.

Le président signale que 36 bulletins ont été distribués, 36 sont rentrés ; aucun nul et aucun blanc. Cornelia Schmid obtient 12 voix, Daniel Jolidon 12 voix et Quentin Estève 12 voix.

Après le 3^e tour, il signale qu'il est possible de procéder à un tirage au sort pour désigner le ou la candidat-e à ce poste.

Daniel Jolidon (ELT), après ce qu'il va dire, signale qu'il va certainement retirer sa candidature. Il trouve bizarre que les socialistes proposent quelqu'un alors qu'il y aura déjà Michel Muster, ce qui fera un déséquilibre au niveau des partis de la commune. Ensuite, d'après ce qu'il sait, la représentante du PLRT ne se représentera pas. Il reconnaît qu'il y a peu de chances pour qu'il soit nommé mais il trouve vraiment bizarre qu'on doive encore voter. S'il n'y a pas d'autres propositions, il se retirera volontiers en laissant la liberté de vote aux personnes.

Sur question **du président**, **Daniel Jolidon** (ELT) confirme qu'il retire sa candidature.

Le président signale alors qu'il reste deux candidats pour le prochain tour : Cornelia Schmid et Quentin Estève. Il propose de poursuivre cette élection.

Le président signale que 36 bulletins ont été distribués, 36 sont rentrés. 5 sont blancs et 1 est nul. Le nombre de bulletins valables est de 30. La majorité est fixée à 16. Cornelia Schmid obtient 17 voix et Quentin Estève 13 voix.

- Applaudissements -

4. Budget 2012

Le conseiller communal **Jean-Michel Germanier** signale que le budget 2012, avant l'intervention de l'Etat, se présentait comme étant équilibré, ce qui est une bonne nouvelle pour notre commune à ce point-là.

La construction de ce budget, comme d'habitude, a bien été menée puisque nous construisons depuis la base. Nous impliquons l'ensemble du personnel communal, respectivement les chefs de dicastère, qui travaillent indépendamment les uns des autres. On commence déjà quasiment au mois d'août pour finir au mois de novembre, pour la première séance de la commission financière. Le CC se réunit encore à la fin du mois d'octobre et on essaie d'accorder nos violons, entre nous, pour figer ce qui peut l'être.

Il ne reviendra pas sur les grands principes qui sont présentés dans le cahier 1. Ce qui a marqué la construction de ce budget, pour nous conseillers communaux, c'est ce samedi matin-là où il nous manquait 50'000 francs mais on voulait y arriver. Il y a presque eu des larmes et du sang mais nous nous entendons toujours très bien et nous y sommes arrivés, ce qui est fort bien. Il en profite pour en remercier ses collègues du CC, respectivement l'administration, comme il se doit, pour leur appui précieux lors de l'élaboration de ce budget. Ce budget équilibré, pour le CC, marque l'aboutissement du programme de législature et, comme annoncé justement pour l'équilibre des finances, il croit que les chiffres nous donnent quelque part raison.

Dans les grandes variations de ce budget, il y a notamment la revalorisation du poste structure d'accueil de la petite enfance, effort considérable de plus de 200'000 francs en 2012 puis

250'000 francs en 2013, suite à la votation populaire pour faire en sorte que l'on augmente le nombre de places à disposition. Notre commune ne va pas se soustraire à ce qui a été voté par le peuple.

Par contre, ce qui a grippé la mécanique, c'est le report de charges de l'Etat sur les communes (appelé comme cela lors de la préparation du budget par rapport au Grand Conseil) qui s'est mué en une contribution extraordinaire de solidarité. Il souhaite quand même dire, pour éviter de tomber dans l'émotionnel, que ce qu'il se passe au niveau du Canton nous énerve au plus haut point. Quand on est conseiller communal et que l'on travaille pendant quatre mois pour arriver à finalement atteindre quelque chose d'équilibré et voir que, d'un coup de massue, on annihile tous nos efforts, que l'on ne peut plus rien récupérer parce que c'est à une semaine de nos délibérations, l'ACN a écrit aux membres du Grand Conseil (la commune de La Tène fait siennes les deux premières demandes de l'ACN). Il est dit que la commune de La Tène est déçue une nouvelle fois de voir les communes être invitées à passer à la caisse pour combler le déficit de l'Etat. Certes, la commission des gestions et des finances renonce à des reports de charges sur les communes mais elle les remplace par une diminution des recettes, ce qui, du point de vue strictement comptable, revient au même, avec certes des apartés variant d'une commune à l'autre (les communes pénalisées sont celles qui ont des recettes de personnes morales fortes : Ville de Neuchâtel et commune de La Tène). Ces manières de faire ne sont augmentées qu'à l'insu des communes et il serait temps d'y mettre fin. Pour l'ACN, le débat budgétaire au niveau cantonal est devenu un feuilleton annuel particulièrement lassant. Chaque année, l'automne apporte son lot de mesures au détriment des communes et rend les prévisions budgétaires communales quasiment impossibles. Les communes sont condamnées à subir et ne peuvent plus mener une politique financière sur le long terme. La contribution de solidarité prévue en 2010 devait être un exercice unique. Nous assistons malheureusement à son comeback en 2012 avec un calcul différent. Les épisodes se suivent et se ressemblent. Nous osons croire que cette contribution de solidarité sera vraiment la dernière. En 2010, cette contribution s'était avérée inutile puisque la situation financière de l'Etat avait été noircie lors du budget et que les comptes s'étaient révélés bien meilleurs que prévus.

Ce qui énerve encore plus le CC, ce sont ces reports de charges qui ne sont pas liés à des reports de compétences mais en l'état cela nous agace. Quelle attitude adopter par rapport à ce report de charges ? Faut-il faire comme Neuchâtel et ne pas amender le budget ou faut-il l'amender comme le propose le parti socialiste ? Il pense qu'il est inutile de faire de grands débats de soir là-dessus parce que l'on sombrerait uniquement dans l'émotionnel. Financièrement, cela ne change rien parce qu'on va les payer ces 452'000 francs, il ne faut pas se leurrer. Pratiquement, d'une façon comptable, au niveau de la prospérité comptable, au niveau du message politique, ce n'est pas tout à fait la même chose si on vient maintenant à amender le budget ou si on le garde comme il est présenté par le CC. Un budget à moins 452'000 francs n'est pas la même chose qu'un budget équilibré. Un budget équilibré reconnaît le travail du CC, parce qu'on l'a fait très correctement ce travail. Le fait de mettre ces 452'000 francs au budget semble, du point de vue du CC, que l'on aurait une prétention à s'asservir par rapport à l'Etat pour dire que l'on est d'accord par rapport à ce report de charges. Voilà l'interprétation que le CC fait. Il peut y avoir une autre interprétation, que le CC respectera mais allons ce soir rapidement au but soit vers l'une ou l'autre des variantes.

Un élément est important et vous devez d'ores et déjà le savoir : les comptes 2011 sont excellents. Trois boucllements ont été faits en fin d'année et le plus récent, qui date de ce mois, montre qu'au lieu d'un déficit de 296'500 francs on aura un résultat bénéficiaire à hauteur de quelque 600'000 francs, ce qui veut dire apporter à la fortune un plus 600'000 francs à moins 452'000 francs de report de charges de l'Etat. Notre fortune ne va donc pas se péjorer par rapport à ce report de charges.

Nos finances communales restent et demeurent fragiles, vous le savez, nous l'avons écrit. Il faut se rendre compte que si ce budget a pu être équilibré, c'est grâce à ce mécanisme de compensation de la fiscalité des personnes morales et ses effets sur les années 2011, 2012 et 2013. S'il n'y avait pas eu cela, le budget n'aurait pas été équilibré. Dans l'intervalle, le 12 décembre, nous avons reçu une lettre du conseiller d'Etat Jean Studer informant que l'Etat ambitionne en 1^{ère} étape à l'échéance 2012 de revoir la répartition du produit de l'impôt des personnes morales et en 2^e étape à l'échéance 2013 de revoir le désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes, puis en 3^e étape à l'échéance 2014 de revoir la péréquation financière intercommunale. Ces trois chantiers auront une influence gigantesque sur les comptes de notre commune et il y a lieu de les appréhender avec toute la prudence et la vigilance nécessaire.

La politique en matière d'investissements a peut-être surpris plus d'un. Certains ont parlé de la visite du Père Noël. Il y a un commentaire à ce sujet dans le cahier 1. Le CC a voulu lister l'ensemble des projets et vous serez bien évidemment saisis d'un rapport complet, avec les incidences financières, qui correspondra à ce que nous proposerons. Il ne faut pas s'émouvoir ce soir par rapport à ces investissements qui sont également des rattrapages du manque d'investissements que l'on a fait ces dernières années.

Il ne va pas aller plus en avant. Ses collègues et lui-même nous tenons volontiers à disposition pour plus de détails. D'avance, nous vous remercions de l'accueil que vous donnerez à notre proposition de budget.

Martin Eugster (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière s'est réunie à deux reprises pour discuter le budget 2012.

Le 15 novembre 2011, le CC nous a présenté un budget équilibré - c'était une bonne et réjouissante nouvelle. C'est le résultat positif d'un travail acharné et de la volonté ferme de notre Exécutif de maîtriser les finances communales.

Après deux exercices calamiteux pour des motifs conjoncturels, nous nous réjouissons du retour à l'équilibre du compte de fonctionnement.

Déjà dans cette première séance, il était évident que notre budget 2012 serait équilibré mais en même temps très fragile. L'année dernière il parlait de l'épée de Damoclès et pour lui la situation n'a pas vraiment changé.

Ces sont surtout les facteurs extérieurs qui fragilisent notre ménage communal - il cite et s'aligne au rapport du CC :

- l'évolution conjoncturale
- les révisions législatives
- le report de charges de l'Etat sur les communes

Trois semaines plus tard, la mauvaise nouvelle arrive : le Grand Conseil a décidé d'introduire une contribution dite de solidarité qui coûtera à notre commune 452'000 francs.

Par 4 voix contre 2, la commission financière a soutenu la proposition du CC de ne pas amender le budget par les raisons suivantes.

Premièrement, nous ne sommes pas d'accord avec la façon que le Canton se décharge sur les communes en dernière minute. Comme jeune conseiller communal, il a appris que gouverner c'est prévoir. Ce que nous vivons est un très mauvais exemple d'anticipation et donc de gouvernance. Nous ne pouvons que râler.

Deuxièmement, le prélèvement de 6.6% ne se fait que sur les revenus des personnes morales et non plus sur les revenus des personnes physiques et morales. Il estime que c'est très arbitraire et sélectif. Mais apparemment c'est une tendance cantonale de nous priver des impôts des entreprises en oubliant à qui reste les nuisances et les frais d'infrastructures. Nous ne pouvons que râler.

Troisièmement, un budget ne se prépare pas en deux temps trois mouvements - c'est un travail de quelques semaines et nécessite un effort spécial de notre Conseil et de l'administration. La commission apprécie cet engagement et n'a pas voulu le sacrifier par une simple écriture de plus, c'est pourquoi nous râtons ce soir.

Mais revenons sur le budget en soi et, dans le détail, le cahier 4 : les prévisions des investissements. D'après la planification du CC, il n'y a pas moins qu'une vingtaine de projets en 2012 avec des dépenses de plus que 10 millions. Nous doutons fortement du réalisme de ces investissements, jugés trop ambitieux soit en capacité de direction de projet, soit en capacité de financement.

Hormis ce point noir, la commission financière est d'avis que le projet de budget est sain et elle vous invite à cinq voix contre une de ses membres présents à l'accepter.

Nous vous invitons à vous joindre à nous dans nos remerciements sincères adressés à l'administration communale et au CC pour leur travail une fois de plus remarquable dans l'élaboration prudente et réfléchie de ces documents.

Pierfranco Villa (PLRT) signale que les esprits chagrins s'arrêteront probablement sur la ponction de plus de 450'000 francs du Canton ou sur les exercices calamiteux des années 2009 et 2010. Ils auront sans doute raison. Ce sont des faits douloureux et le groupe libéral-radical ne veut pas les occulter.

Nous sommes pourtant fondamentalement positifs à l'égard du budget qui nous est soumis ce soir, ceci pour trois raisons.

Premièrement, la stratégie du « dos rond » durant deux exercices s'est révélée payante et réussie. Nous n'avons procédé à aucune réduction de prestations et sommes restés modestes dans notre activité d'investissement. Nous avons ainsi été en mesure d'essayer les plâtres conjoncturels dont le coût cumulé à charge de notre trésorerie peut être chiffré à un peu plus de 1.5 million. Les réserves accumulées suite à la fusion et aux apports extraordinaires du Canton auront fait le tampon.

Deuxièmement, nous avons régulièrement amélioré l'efficacité de nos services communaux et réalisé des progrès structurels sensibles. Ces progrès permettent aujourd'hui d'élargir les prestations d'accueil para et préscolaire sans afficher de déficit. C'est une illustration de la marge de manœuvre dont nous disposons et que nous avons su créer.

Troisièmement, la capacité d'autofinancement affichée atteint 1.4 million. C'est une valeur, qui, si elle est durable, permet raisonnablement de renouveler nos infrastructures sans aggraver notre endettement. C'est un signal important pour nos réflexions futures.

A cet égard, le groupe libéral-radical souhaite souligner ses priorités. Il invite le CC à s'en inspirer dans sa gestion quotidienne et dans les projets qu'il soumettra à l'avenir.

Au niveau du fonctionnement, nous souhaitons que notre Exécutif recherche l'équilibre des postes financés par les taxes et les émoluments. A titre d'exemple, il nous paraît difficilement concevable que nos concitoyens financent au travers de leurs impôts les sanctions de plans que les demandeurs se voient facturer trop favorablement.

Nous invitons également l'ensemble de nos représentants à pousser les syndicats intercommunaux dans lesquels ils sont actifs à davantage de discipline budgétaire.

Enfin, nous nous attendons à ce que le CC améliore le rendement du patrimoine financier, notamment celui des immeubles locatifs, du camping ou encore de l'Espace Perrier afin que les investissements consentis soient raisonnablement rémunérés.

Au niveau des investissements, nous invitons l'Exécutif à sélectionner de façon pointue les projets et à se limiter à ceux qui améliorent l'offre de service public ou qui rendent plus efficace sa délivrance. Seule une approche mesurée, dans le cadre de notre enveloppe annuelle d'autofinancement de 1.4 million environ, permettra de maîtriser notre endettement et d'éviter un emballement pour le moins nocif.

Vous l'aurez compris, le groupe libéral-radical est positif à l'égard du budget 2012. Il l'approuvera à l'unanimité.

Au-delà de la perspective annuelle, le groupe libéral-radical se réjouit que le CC s'inspire de ses remarques dès à présent.

En guise de conclusion, nous souhaitons exprimer une fois de plus notre vive reconnaissance pour le travail de fond accompli tant par l'administration que par l'Exécutif. Que chacun en soit chaleureusement remercié.

Daniel Jolidon (ELT) signale que l'Entente, à la lecture attentive de ce budget, est inquiète et déçue.

Inquiète pour plusieurs raisons. Inquiète parce que l'équilibre des comptes, bien qu'à très court terme bons à prendre, n'a été obtenu que grâce au régime transitoire et à 50'000 francs de dépenses. Cela voudrait-il dire qu'il y a encore des comptes qui devraient être épurés ? Ce budget équilibré nous semble donc artificiel. Inquiète parce que le Canton nous impose un versement de 450'000 francs au nom de la solidarité intercommunale. L'Entente n'est pas contre la solidarité mais la méthode utilisée nous laisse sans voix. Inquiète parce que le versement des quelque 4 millions d'impôts des personnes morales à ce régime transitoire, qui semble jouer un rôle non négligeable sur nos finances, n'est que provisoire. Nous nous sommes demandés si ce régime transitoire est également type ou s'il pouvait également faire l'objet de transformations cantonales. Si nous n'avions pas ce régime transitoire, nous aurions environ 2 millions de moins de recettes et nous en serions au stade de 2009 et de 2010. Inquiète parce que les investissements prévus en 2012 ne pourront être assurés avec nos finances actuelles. Elles devraient faire l'objet d'une nouvelle analyse sur 2 ou 3 ans.

Déçue que nos Autorités n'aient pas jugé bon de réagir publiquement, comme l'a fait Neuchâtel, à cette ponction cantonale de 450'000 francs. Déçue que nos Autorités n'aient pas jugé bon, suite à cette ponction, de proposer un budget modifié et une correction de notre coefficient d'impôt pour éviter que la facture soit trop douloureuse d'ici 2 ou 3 ans. Déçue qu'il n'y ait aucune visibilité à long terme et qu'après la politique du « dos rond » nous tombons dans la politique de l'autruche.

Nous remercions l'administration, la commission financière, le CC pour tout le travail accompli lors de l'élaboration de ce budget, que nous devrions malgré tout accepter majoritairement.

Jean-Jacques Masson (PSLT) signale qu'il est des budgets qui à première vue font plaisir à voir. Sauter sur le premier tableau de l'introduction du rapport du CC au CG et voir un « 0 » s'afficher à la ligne « Excédent des charges » met du baume au cœur de tout élu politique usé par l'approbation des budgets déficitaires à répétition de ces dernières années. Après toutes ces années à faire le « dos rond », allons-nous pouvoir enfin fièrement nous tenir droit ?

La réponse du PSLT est clairement « non ». Le budget qui nous est présenté s'avère artificiellement équilibré. Est-ce l'effet « fin de législature » ? Est-ce la volonté de pouvoir prétendre qu'après trois exercices fortement déficitaires, les autorités en place ont réussi à redresser la barre des finances ? Est-ce la perspective des prochaines élections ? A regarder de plus près ce budget, nous constatons que la réforme de l'imposition des personnes morales a apporté et continuera de le faire ces prochaines années des revenus supplémentaires très appréciables. Sans eux, inutile de dire que le portrait financier de la commune serait très différent. Cette manne quasi providentielle permet donc juste d'envisager un équilibrage des comptes communaux, mais en aucun cas de commencer à consolider la fortune communale qui est, faut-il le rappeler, insuffisante. A voir les millions d'investissements prévus dans le cahier 4, nous nous demandons si l'option « sortie de route et droit dans le mur » sera évitable.

Ajoutons que tabler sur une augmentation du revenu de l'impôt sur les personnes physiques en 2012 fait preuve d'un bel optimisme, alors que la plupart des indicateurs économiques nous prédisent de manière alarmiste des dégradations agissant en cascade sur l'économie mondiale, européenne et locale.

Une contribution de solidarité à verser au canton sera exigée pour l'année 2012, selon décision du Grand Conseil. Une telle mesure ne fait guère plaisir quand on n'a que le ménage communal dans sa ligne de mire, mais n'oublions pas tout de même que nous appartenons aussi au Canton de Neuchâtel. La part de cette contribution s'élève à 452'000 francs pour notre commune. Cette information tardive n'apparaît pas encore dans le budget 2012 et certains membres de cette Assemblée ont déjà manifesté la volonté de ne pas l'inscrire, mais techniquement rien ne s'y oppose. La tentation de présenter à tout prix un budget équilibré semble l'emporter pour ces personnes.

Mais ne pas tenir compte de cette information tardive relève de la tromperie. Un budget est pour beaucoup hypothèses et prévisions, mais la clarté dans les informations est impérative et les 452'000 francs pas encore budgétisés une certitude absolue. Si nous n'en tenons pas compte, que dira-t-on au moment des comptes de l'exercice 2012 ? Que le déficit, que l'on peut envisager sans se prétendre devin, est une mauvaise surprise ?

Pour résumer, le PSLT aspire à un budget conforme à la vérité des informations que nous connaissons aujourd'hui. Faut-il rappeler qu'il ne s'agit pas là uniquement d'un souhait, mais surtout de la volonté de faire respecter une obligation légale ? C'est pour cette raison que nous présenterons au moment voulu une proposition d'amendement. Toutes ces remarques critiques n'empêchent pas le PSLT de reconnaître le grand travail effectué par toutes les Autorités de s'être pensées sur ce budget. Il les en remercie.

Adriano Cramer (PSLT) signale que le président de la commission financière n'ayant pas tenu compte du rapport des commissaires socialistes, rapport convenu lors de la séance du groupe socialiste du 5 décembre 2011, il veut dès lors le porter à votre connaissance, car la motivation est bien différente de celle du président de ladite commission et rejoint les préoccupations émises par le porte-parole du parti socialiste.

Voici sa prise de position relative au budget 2012.

A la suite d'un examen approfondi du projet de budget et sur la base des délibérations de la commission financière, il vous fait part de ses constats, oppositions et propositions.

Il constate que le CC présente triomphalement un budget équilibré, soit sans excédent et sans déficit pour le compte de fonctionnement, budget qui ne reflète pas la véritable situation prévisible pour l'année 2012.

A son avis, après deux années avec des déficits de 1.8 million ou 7% en 2009, de 2.3 millions en 2010 ou 8.5%, on nous annonce ce soir un boni pour 2011, ce qui n'était pas prévu auparavant. Ces déficits ont diminué la fortune nette de la commune de 9.45 millions à 5.92 millions en 2 ans.

Dans ses conclusions du rapport des comptes 2009, le CC indiquait « *qu'il suivrait avec une attention toute particulière l'évolution du ménage communal au cours de l'année 2010, en faisant notamment un premier point de la situation lors du bouclage des comptes 2009 (avril 2010), et qu'en cas de péjoration nette de la situation par rapport à son appréciation actuelle, il prendra alors des mesures énergiques et utiles, avec l'appui de la commission financière.* ».

A aucun moment le CC n'a proposé des mesures pour éviter les déficits de 2010 et 2011 (qui était prévu), pour améliorer la situation.

Selon les déclarations du CC, les comptes 2011 devraient boucler avec un léger bénéfice. A noter que l'amélioration de la situation financière provient du montant provenant du fonds de compensation intercommunal, soit environ 4 millions. La commune peut remercier le Conseil d'Etat et particulièrement Jean Studer et les électrices et électeurs du canton qui, par la révision de la loi fiscale des personnes morales, nous apporte quelque 4 millions.

Et pour le budget 2012, le CC prévoit un budget équilibré à 0 franc, qui doit être amendé en indiquant une perte de 452'000 francs.

Au vu de la conjoncture cantonale, fédérale et au plan international, il est étonné de l'optimisme du CC qui déclare « *L'amélioration de la conjoncture va se traduire par une augmentation des revenus des personnes physiques.* ».

Pour sa part, en suivant l'actualité depuis plusieurs mois, il constate la péjoration malheureusement constante de la conjoncture, ce qui devrait influencer négativement les recettes des personnes physiques et des bénéficiaires des personnes morales, provoquant dès lors la diminution des entrées fiscales. Il serait important pour nous que le CC nous rassure que ses prévisions sont justes et permettent une amélioration de la conjoncture et par là l'amélioration des recettes du ménage communal.

Propos qui ne se reflètent pas dans l'amélioration de la situation financière prévisible pour 2012 qui prévoit un budget équilibré, alors qu'il n'a pas daigné l'adapter à la nouvelle situation qui diminue les entrées de 452'000 francs et en plus il prévoit une augmentation des entrées apportées par la meilleure situation économique !

Quant aux comptes des investissements de 9'255'000 francs : « *le CC ne prévoit pas les moyens avec lesquels ces investissements seront financés et de quelle manière il prévoit de couvrir les coûts d'intérêts, d'amortissement et d'entretien.* ». Le budget 2012 ne prévoit pas de telles charges. En suivant ce raisonnement, si les investissements se réalisent (d'ailleurs certains crédits sont déjà acceptés), et on va évidemment vers des comptes largement déficitaires, ou alors le CC a d'autres informations qu'il ne connaît pas, mais qu'il demande qu'ils lui soient présentés, afin de le rassurer sur la couverture des investissements votés ou à voter en 2012.

Recettes fiscales : les recettes fiscales issues des personnes morales domiciliées sur le territoire communal, poste 900.401.00, ont été de 2.4 millions de francs aux comptes 2010, et selon le rapport, elles totaliseraient 2.8 millions de francs en 2011.

Or, grâce à la moyenne des bonnes années 2005-2009, le fonds de répartition cantonal nous garantit, selon la situation établie à fin septembre 2011, 6.7 millions de francs, ce qui devrait permettre de boucler 2011 par un bénéfice.

Pour l'année 2012, le CC prévoit 4 millions de francs en plus de l'encaissement normal des impôts des personnes morales qui peut être estimé au moins à la valeur actuelle de 2011 de 2.4 millions de francs.

Le président se permet d'interrompre Adriano Cramer. En principe, et sans trahir un secret d'Etat, au niveau de la commission financière, un rapport de minorité est admissible s'il a été préannoncé à ladite commission et qu'il représente au moins deux personnes. Ce rapport de minorité n'a pas été annoncé à la commission financière et ne représente pas deux personnes. Il le prie donc d'être extrêmement bref et concis.

Adriano Cramer (PSLT) précise qu'il s'agit de son rapport et il n'a pas dit que c'était celui de la minorité de la commission financière. Il espère quand même pouvoir le faire car il intervient à son nom.

Pour quelle raison le budget 2012 ne prévoit pas un bénéfice, en partant du principe que les encaissements directs des bénéfices des personnes morales, selon la taxation normale, ne représenteraient qu'environ 2.4 millions, montant avec lequel le CC aurait dû prévoir au budget, si la manne du Canton de 4 millions ne venait pas améliorer ce poste du budget ?

Pourquoi le CC n'a pas prévu d'attribuer une partie de cette manne bienvenue pour augmenter la fortune, qui n'est que d'environ 5.4 millions avant le bouclage 2011 alors qu'elle devrait être d'environ de 16 millions de francs, montant correspondant à une année d'entrées d'impôts ? Situation qu'il trouve préoccupante, en regard également des importants projets d'investissements des années 2012.

En conclusion, il demande dès lors que le CC lui donne des réponses aux questions suivantes :

1. Pour quelle raison le budget 2012 ne prévoit pas un bénéfice à attribuer à la fortune, afin de l'augmenter par étapes, dans le but qu'elle atteigne au moins la valeur d'une année d'encaissements d'impôts, norme usuelle répondant à une gestion saine du ménage communal ?
2. Pour 2011, 2012 et 2013, le fonds de compensation devrait nous garantir des recettes d'environ 4 millions chaque année, qui s'ajoutent à celles encaissées par la commune qui diminuent progressivement de 10% actuellement à 5% dès 2013. Le CC est-il en mesure de lui donner les prévisions des recettes fiscales des personnes morales dès 2014 ?
En effet, à fin 2013, l'apport du fonds de compensation intercommunale va cesser, et dès lors, il est nécessaire de prévoir les prévisions des entrées liées aux bénéficiaires des personnes morales.
3. De quelle manière le CC envisage-t-il de couvrir les coûts des importants investissements ?
4. Il demande que le CC lui communique ses recettes, pour d'une part éviter les déficits, d'engranger des bénéficiaires, dans le but d'augmenter la fortune ces prochaines années.

En l'absence de réponses rassurantes et des prises de position claires du CC, il va refuser le budget.

Jean-Michel Germanier répond que cette intervention était relativement longue mais il veut bien revenir sur deux ou trois choses qui lui semblent importantes.

Par rapport aux personnes physiques, tout et chacun paie des impôts, lui le premier, et nous sommes tous taxés de la même manière. Alors quand il entend qu'il y a quand même des personnes qui se posent des questions par rapport à 2012, on sait très bien qu'en 2011 il y a eu des négociations de salaires qui ont été discutées dans la plupart des branches, notamment

pour les fonctionnaires par exemple, il ne peut pas comprendre que l'on vienne lui dire maintenant que 2012 sera une année risquée fiscalement. En 2012, nous encaisserons les recettes des taxations 2011. Il espère rassurer ceux qui sont sceptiques. Au niveau des comptes 2011, pourquoi peut-on être optimiste au niveau des recettes fiscales des personnes physiques ? Parce que nous avons budgétisé 7'750'000 francs au budget 2011 et les comptes sont environ à 8'021'000 francs, donc 271'000 francs de plus, ce qui va dans une bonne direction. Il est doublement optimiste par rapport à cela.

Un budget reste un budget. L'année passée, on avait un excédent de charges de 296'500 francs et cette année on le propose équilibré, ce qui est positif. On pourra certainement mettre quelque chose à la fortune et pour y mettre quelque chose, il faut avoir des exercices bénéficiaires ou monter les impôts, ce qui permet également de reconstituer la fortune. Mais le CC ne proposera pas cette augmentation d'impôts parce que nous avons d'abord fait le « dos rond » comme il le fallait et on voit maintenant que la situation, telle qu'on la connaît, va évoluer grandement. A futur, il n'y a pas lieu d'augmenter le coefficient fiscal mais vous avez la liberté de le faire. Dès 2014, bien sûr que l'on s'est préoccupé de la situation et on est monté à La Chaux-de-Fonds, à la rue du Docteur-Coullery, voir Monsieur Wahid et ses collaborateurs pour essayer de savoir ce qui allait se passer mais c'est un black-out chez eux. Ils ont aussi de la difficulté à prévoir l'avenir. Alors si le Canton ne le peut pas, la commune a aussi cette difficulté. Il faut aussi savoir que l'on a baissé les impôts des personnes morales de 20 à 10%. Toutes les entreprises paieront un impôt mais un peu moins. On a une grande entreprise dans la commune qui était bénéficiaire d'allègements fiscaux au maximum et dès 2014 elle devra payer 5% de plus. On le sait. Mais en l'état, il vaut mieux de ne pas tirer des grands plans sur la comète. Il vaut mieux gérer au jour le jour par rapport à ce que l'on sait, en essayant de dégager des prévisions.

Il croit que le CC vous présente un budget réaliste et le CG décidera soit de l'amender, soit de ne pas le faire.

Le président propose de passer maintenant à l'examen de détail de ce budget.

Ndlr : seules les interventions sont indiquées.

Cahier 2, page 15, compte 303.427.00 « Espace Perrier, Locations locaux »

Remo Siliprandi (PSLT) signale qu'une nouvelle fois au point 303.427.00 « Locations locaux », il est abasourdi par ce chiffre de 70'000 francs pour la location d'une des plus belles salles du canton, ce qui donne un joyeux déficit de 170'500 francs pour ce chapitre.

Donc, il constate que le CC ne fait pas beaucoup d'efforts pour valoriser cette salle.

Et il ne parle pas des conditions de sécurité où, p.ex., jeudi 1^{er} décembre, 230 personnes âgées étaient ici pour la soirée de fin d'année et bien sûr aucun concierge présent quoi qu'il arrive ou simplement pour allumer les projecteurs ou allumer ou éteindre la salle pour des productions ou autres.

Dès lors, il faudra qu'on reprenne sérieusement ce problème à la rentrée 2012.

Roland Walther répond qu'il est juste que nous avons budgété 70'000 francs parce que ce bâtiment fait partie des prestations de la commune et que votre Autorité a accordé à toutes les sociétés locales de ce village des subventions. Si on fait un rapide calcul, en supprimant toutes les subventions, les locations gratuites et la diminution des locations aux sociétés, nous arriverions approximativement à un chiffre de 135'000 francs, ce qui donne une idée de ce que la commune offre aux sociétés locales. Il faut aussi savoir que le CC travaille avec l'administration pour étudier les filières où nous pourrions désigner un manager qui s'occupe de

ce bâtiment, qui équivaldrait à diminuer certaines prestations. Si nous devions passer à cette idée, nous devrions diminuer le personnel, à l'administration, qui s'occupe des locations.

Cahier 2, page 38, compte 900.401.00 « Impôt bénéfice PM »

Adriano Cramer (PSLT) signale que le parti socialiste a déposé un amendement à ce poste, qui demande de passer le montant à 5'298'000 francs au lieu de 5'750'000 francs.

Le président précise que nous voterons cet amendement après l'entrée en matière.

Page 39, compte 922.361.00 « Péréquation financière, Contribution »

Remo Siliprandi (PSLT) signale que vous pensez bien qu'une fois de plus, il ne pouvait pas laisser passer l'histoire de la péréquation financière du point 922.361.00.

En effet, cette année, elle s'élève à 4'994'500 francs, soit 417'500 francs de plus qu'au budget 2011 et 840'000 francs de plus qu'aux comptes 2010 et là, il ne compte la fantaisie du Grand Conseil avec ses 452'000 francs de solidarité de dernière minute, ce qui nous fait, avec la péréquation ci-dessus, à peine 5'446'500 francs qu'on fout par la fenêtre, le bonheur intégral.

Ah ! Il ferait beau avoir le droit de démissionner avec effet immédiat des gens qui se moquent pareillement des communes.

Ceci dit, le CC a beau ressasser continuellement et sempiternellement que c'est une loi cantonale et un tronc commun de 30'000'000 francs qu'il faut alimenter, au niveau de notre Exécutif, on ne fait rien pour essayer de faire infléchir cette situation.

Cette année, on avait un budget qui était équilibré avant la fantaisie cantonale. Mais comme il a l'impression qu'on ne réagit pas, au Château, ils doivent bien se marrer et ils auraient tort de se gêner.

On sait bien que notre commune tourne de plus en plus mal, avec une fortune bientôt réduite à zéro. Et alors, au vu des investissements en perspective pour 2012, 2013, c'est la catastrophe programmée.

Comme on est en période pré-électorale et que personne ne veut parler d'augmentation d'impôt, attendons tranquillement notre mise sous tutelle et c'est l'Etat qui nous imposera l'échelle fiscale et ses conséquences. Il vous rappelle qu'à la fin des années 70, début des années 80, on n'a pas été mis sous tutelle mais on nous a imposé l'échelle fiscale.

Nous avons entendu avec beaucoup d'intérêt le résultat présumé des comptes par notre Ministre des finances mais attendons le résultat réel.

Alors attendons sereinement vu que notre dette n'est que de 36'113'350 francs, plus 452'000 francs de dernière minute.

Frères et Sœurs, péréquationnons en chœur. Bonnes Fêtes !

Cahier 2, page 42, chapitre « Immeubles du patrimoine financier »

Bruno Gomes (PSLT) souhaite des explications concernant les loyers des appartements de 3 et 4 pièces et s'ils sont tous mis ensemble. P.ex. au compte 942.423.00 « Loyers Bachelin 2 », il n'est pas expliqué combien rapporte chaque appartement. Il y a aussi une maison (compte 942.423.04 « Loyers Charles Perrier 4 ») qui rapporte des recettes brutes de 12'000 francs. Il lui paraît que tout est mélangé. Il revient aussi sur l'annexe 11 « CIS Sports et Loisirs Marin » où les frais d'entretien 2012 sont de 45'000 francs (40'000 francs en 2011) et le loyer indique au

compte 942.423.11 « Loyers CIS » 125'000 francs (120'000 francs en 2011). Le CC a enlevé d'un côté et ajouter de l'autre 5'000 francs.

Roland Walther répond qu'il n'a pas les détails de chaque appartement ici mais on vous donnera volontiers ces chiffres par écrit.

Bruno Gomes (PSLT) rappelle qu'au compte 942.423.04 « Loyers Charles Perrier 4 », il y a un revenu de 12'000 francs et ceci pour une maison.

Roland Walther précise que cette maison est à côté de l'Espace Perrier et le loyer que la commune impose à ces locataires est, à son avis, normal. De plus, ce n'est pas une maison qui date de 10 ou 20 ans mais probablement de 80 ou 100 ans.

Le président demande s'il est possible de fournir la liste des loyers anonymement à Bruno Gomes.

Yanick Boillod (administrateur communal) signale que cela n'est pas possible mais le sujet peut être examiné en commission financière.

Le président prend acte que ce sujet sera repris en commission financière.

Cahier 4, Prévisions des investissements, Bâtiments et collèges, Espace Perrier, implantation WIFI

Daniel Jolidon (ELT) est surpris de voir qu'il y a indiqué l'implantation du WIFI à l'Espace Perrier. Il lui semblait que l'on avait voté ce crédit dans la réfection de tout le bâtiment de l'Espace Perrier et on avait juste sorti la sono mais le WIFI était resté dans le crédit attribué. Y a-t-il eu des changements entre-temps ?

Roland Walther répond qu'il y a effectivement eu un grand changement pour le WIFI en ce sens que les renseignements et l'offre que nous avons, d'une société fort connue sur la place, n'incluaient pas le cryptage des gens qui s'accouplaient au WIFI. Après avoir demandé une 2^e offre pour remédier à ce défaut, nous nous sommes rendus compte que le crédit demandé à l'époque ne répondait pas aux besoins imposés par la loi. Nous y reviendrons.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

Il rappelle que nous avons un amendement déposé par le parti socialiste qui propose d'amender le compte 900.401.00 de la contribution de solidarité votée par le Grand Conseil neuchâtelois de 452'000 francs. Si nous acceptons cette modification, par ricochet, l'article premier de l'arrêté du Conseil général approuvant le budget 2012, lettre a), sera assez logiquement aussi modifié.

Eric Flury (PSLT) signale que l'amendement que le groupe socialiste dépose nous pose surtout problème avec l'article 12 du règlement sur les finances et la comptabilité des communes qui nous oblige à faire ce pas et à présenter finalement un document qui soit conforme à la réalité. Il aurait juste aimé que les autres groupes, qui n'étaient malheureusement pas en possession de ce document lors de leur séance de préparation, puissent s'exprimer et nous dire finalement si réellement ils veulent aller à l'encontre de ce règlement ou pas. On pourrait peut-être s'accorder 10 minutes de suspension de séance, sachant bien que vous avez envie d'avancer mais dans la politique il est important d'avoir au moins l'avis des autres groupes sur ce sujet, bien que l'on ait entendu leur avis préparé en séance de groupe.

Il aimerait ajouter qu'il ne s'agit vraiment pas là de sanctionner le CC comme on l'a entendu et dire qu'il a fait un mauvais travail. Il pense surtout que les comptes qui nous seront présentés au printemps vont plutôt montrer à quel point le CC a fait un travail excellent. Il y ajoute évidemment l'administration et le responsable des finances. On peut les remercier. Mais l'action politique dans une commune comme la nôtre ne peut pas être faite que de satisfactions. Il est important de dire de temps en temps que ce qu'il se fait ici dans ce CG, c'est fait par des gens, le CC aussi, qui ont envie de s'engager. Il ne croit pas que les jetons de présence suffisent et motivent réellement quelqu'un à venir ici discuter de ces choses-là plutôt que de les étudier chez soi. On ne peut pas tout le temps être satisfaits et il faut aussi accepter qu'il y ait des déceptions politiques et cela fait la grandeur de cette taxe.

Laurent Siliprandi (PLRT) signale qu'il a été sensible aux arguments d'Eric Flury auxquels il va, au nom de son groupe, prendre la parole.

Après maintes discussions, nous avons aussi pensé qu'en politique, effectivement, on ne peut pas toujours être satisfaits, on ne peut pas toujours être contents, mais on doit aussi marquer d'une manière que l'on trouve la plus juste possible notre opinion. Et l'on doit être capable, dans certains cas, de montrer à certaines instances supérieures, notamment cantonales, notre désapprobation sur leur manière de gérer nos finances. C'est pourquoi notre groupe va se rallier et se ralliera à 100% derrière de la position du CC et qui, il ira même plus loin, par rapport à ce que disait Eric Flury par rapport à l'article 12 du règlement, c'est simplement que nous sommes même prêts à dire que sous une certaine forme, une certaine forme de défiance, n'ayons pas peur des mots, parce que l'on estime que ce supplément de charges nous a été imposé. Cela est complètement inadmissible et scandaleux pour les autorités cantonales qui ont en charge l'économie dans le canton.

Marc Borel (PSLT) signale que notre intention est surtout une question d'honnêteté vis-à-vis de la population. A son avis, l'on ne peut pas cacher des choses pareilles. Cela ne fait passer aucun message. Disons plutôt clairement quelle est la situation et expliquons pourquoi. Si l'on se bouche les oreilles, que l'on dit que tout va bien et que l'on vient dire à un moment que c'est une surprise incroyable, ce n'est plus une surprise, c'est une malhonnêteté. Il faut dire ce que l'on sait aujourd'hui et expliquer à la population. Ce n'est pas en cachant l'information que l'on va faire passer un message très clair.

Sylvie Fassbind (PSLT) aimerait que le CC nous explique son revirement de position par rapport à la page 4 du cahier 1 dans lequel on peut lire : « En cas d'acceptation (partielle ou totale) par le Grand Conseil de reports de charges évoqués ci-dessus, le budget sera amendé lors de la séance ordinaire du Conseil général le 15 décembre prochain. ».

Jean-Michel Germanier répond qu'il était initialement prévu de parler d'un report de charges, en faisant abstraction de la loi sur l'approvisionnement en électricité, d'environ 60'000 francs, ce qui était quelque part quelque chose d'absorbable. Là, on parle d'une contribution de solidarité de 452'000 francs, ce qui n'est pas absorbable. Entre le moment où nous avons écrit ce rapport et que l'on pensait peut-être à subir un report de charges au prorata du nombre d'habitants dans le canton, et maintenant une contribution de solidarité qui s'applique spécialement à Neuchâtel, respectivement à La Tène, la donne a été complètement différente. C'est cet aspect de gestion du temps qui fait que l'on est parfaitement au clair avec ce que l'on a écrit et on peut expliquer pourquoi on avait écrit cela à l'époque et pourquoi cela ne s'applique pas maintenant. On boucle le budget grosso modo pour la commission financière, fin octobre ou début novembre, après d'autres choses se passent, et bien évidemment on doit rester relativement souples. Il croit que l'on peut rester droits dans nos notes parce que, par rapport à ce que nous avons écrit, les

choses ont tellement changé que nous ne pouvons plus accepter ce que nous avons prévu de faire.

Adriano Cramer (PSLT) signale que l'on nous a dit tout à l'heure que la Ville de Neuchâtel n'a pas modifié son budget, ce qui est vrai, parce que la décision n'était pas encore sortie, le Grand Conseil l'ayant prise le lendemain. On ne peut pas prévoir ce qui se décide le lendemain mais nous, nous le savons. A nous de faire le nécessaire.

Eric Flury (PSLT), à la suite de ce qu'a dit Laurent Siliprandi, signale qu'il est aussi hyper sensible à ce qu'il a relaté. A travers un budget, on ne peut pas faire une protestation. Il faut faire des lettres de protestation, des tas de choses, et il est aussi outré du temps qu'il a fallu à notre Canton pour arriver à ce résultat et là il parle pour toutes les communes, peut-être plus pour celle de Neuchâtel que pour la nôtre, qui elle n'a pas pu apporter la correction. Il trouve en cela le Canton vraiment coupable et il expliquera volontiers tout à l'heure, pour ne pas prolonger, derrière les rideaux, comment cela s'est passé et comment cela ne devrait plus se passer.

Par contre, il aimerait ajouter qu'il ne pourra pas accepter ce budget. Ce n'est pas une défiance envers le CC mais s'il l'acceptait, il ne saurait pas à qui il ment, à lui-même, à la population ou à n'importe qui. Il le refusera donc tout en réitérant ses félicitations pour l'excellente gestion et l'excellente préparation du CC.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote l'amendement du parti socialiste qui porte sur le compte 900.401.00 et l'article premier, lettre a) de l'arrêté qui vous est soumis ce soir. Il est accepté par 19 voix contre 15.

Le président procède au vote de l'arrêté complet du Conseil général approuvant le budget 2012, ainsi amendé. Il est accepté par 33 voix contre 2.

Jean-Michel Germanier, pour son dernier budget, avait dit d'emblée qu'il ne fallait pas que le débat sombre dans l'émotionnel. Un choix a été fait. Certes, le CC aurait préféré l'autre variante mais il est bon joueur et il préfère avoir un budget comme nous l'avons eu ce soir plutôt que de devoir dévoiler ne pas avoir de budget. A toute chose malheur est bon. Finalement, financièrement parlant, c'est complètement égal. On a raté l'occasion de se manifester de façon politiquement incorrecte peut-être mais de se manifester tout de même et de guerroyer par rapport à ce tout puissant Etat. Merci quand même.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 65'000 francs pour l'élaboration d'un avant-projet de passerelle de mobilité douce sur l'autoroute A5

Le président précise qu'il y a une clause d'urgence pour ce point de l'ordre du jour. Elle fera l'objet d'une votation séparée et devra être adoptée par les 2/3 des membres.

Le conseiller communal **Roland Walther** signale que s'il défend cet objet ce soir, c'est parce que notre président est toujours à l'hôpital. Il a eu des nouvelles cet après-midi ; il va beaucoup mieux et sortira demain. C'est la raison pour laquelle il a hérité de ce dossier.

S'agissant du rapport, il aimerait remercier l'administration qui nous a donné, en très peu de temps, des informations super intéressantes et de très bonne qualité. Il va insister sur deux

points pour parler dans le détail de ce rapport. Tout d'abord, la clause d'urgence et ensuite le fait que nous ayons une offre du bureau d'études.

En 2009, le CC, en collaboration avec la commission de circulation, s'est penché pour la première fois sur les moyens de traverser l'autoroute suite à son déplacement. Les travaux étaient en cours et c'est lors d'une séance avec l'OFROU, qui date du 31 octobre 2011, que ces derniers nous ont annoncé que les travaux seraient avancés au minimum de deux ans suite à des charges qui ne pouvaient pas être investies sur un autre objet et qui ont été données sur l'autoroute A5 de La Tène. Le CC apprenait donc en octobre 2011 que s'il désirait avoir une passerelle au-dessus de cette autoroute, il fallait qu'il produise un pré-projet à présenter au plus tard à l'OFROU en mars 2012. Il était évident, puisque nous avons déjà un bureau d'études, de solliciter le même pour une offre de pré-projet.

Ensuite, la clause d'urgence est un fait exceptionnel que le CC ne peut pas utiliser, comme ça, à tout moment. En 10 ans d'activité, il ne se souvient pas de l'avoir beaucoup utilisée. Si nous mettons la clause d'urgence, c'est en fait pour éviter le référendum. Si nous devons attendre le délai référendaire de 40 jours, le travail qui a été commencé le 10 février, pour présenter un pré-projet au mois de mars, ce n'est plus possible. Cela veut dire qu'il faut présenter un pré-projet à l'OFROU au mois de mars, pour éventuellement avoir un jour une passerelle, parce que si nous ne le présentons pas pour cette date, nous n'aurons jamais cette passerelle. C'est cela qu'il faut savoir, qu'il faut considérer, pour que les choses aillent vite. Le CC vous demande d'être visionnaires. Cette passerelle sera la suite de la piste cyclable qui va être construite, nous espérons en 2012, entre Wavre et Thielle et ensuite le long du chemin qui sera construit au Nord de l'autoroute afin que les gens puissent utiliser cette passerelle.

Martin Eugster (ELT), au nom de la commission financière, signale que cette dernière a accepté lors de sa séance du 8 décembre, à l'unanimité de ses membres, la demande de crédit d'étude de 65'000 francs.

Serge Girardin (ELT), au nom de la commission de circulation, signale qu'effectivement nous avons connaissance de cette passerelle depuis 2009. Il dresse un bref historique.

Lorsqu'une autoroute se construit, elle prend extrêmement longtemps. Les plans de l'OFROU qui avaient été présentés et sanctionnés à l'époque dataient d'avant 2000. Ceci juste pour vous dire que l'élaboration d'une modification d'autoroute prend entre 10 et 15 ans. Tout cela pour revenir à la problématique suivante : c'est qu'effectivement, l'on n'a pas pu, à partir du moment où ils ont commencé les travaux de modification d'autoroute, plancher sur une passerelle, telle qu'on nous la propose maintenant mais sur un prolongement du trottoir actuel le long de l'autoroute, qui aurait été une solution bien meilleure mais cela n'a pas été pensé comme cela. Il souhaite faire un clin d'œil : avec cette proposition, on a passé pas mal de séances de commission à plancher pour savoir où la mettre. Maintenant, on a déjà trouvé un endroit qui est le plus approprié. Pourquoi ? Parce qu'en reprenant une autre variante, en passant par le chemin des Romains et en reprenant par la route des Grands-Bois, le parcours ne sera pas emprunté par les écoliers (ce qui est clair), un écolier ne revenant jamais en arrière. Cela correspond également, si on fait cette passerelle à cet endroit, de pouvoir débarquer dans la rue des Sors, qui est pratiquement empruntée que par le trafic de l'usine, voire les gens de la zone de la rue du Perrelet, et l'on aimerait continuer notre travail de mise en zone 30 km/h justement dans cette zone-là, également à terme. On pensait que c'était bien de faire arriver les écoliers et les cyclistes dans une zone où peut-être, à futur, on pourra les protéger, sans trafic lourd, les Perveuls étant principalement utilisés pour ce genre de trafic.

L'autre aspect qui l'a un tout petit peu chagriné, c'est le montant, qui n'est pas tout à fait celui que l'on avait articulé dans les discussions préalables au sein de la commission. Il pense quand

même qu'il faut faire cet avant-projet pour essayer de trouver des solutions peut-être un petit peu meilleur marché mais cela peut paraître exagéré.

Par ailleurs, on avait sollicité et proposé au conseiller communal de s'approcher d'un géant électronique, qui, pour un, a été, avec ses transformations, générateur de tous ces problèmes. Il verrait donc d'un bon œil qu'il contribue à alléger les problèmes qu'il a créés, et pour l'autre parce que la passerelle devait être donnée à une société qui ne cédera jamais. Il réitère donc sa demande au CC de s'approcher de ces deux sociétés pour voir s'il est possible de réduire les frais.

Quoi qu'il en soit, nous sommes tous unanimes dans la commission pour soutenir à fond ce projet.

Joao de Almeida (ELT) signale que lors de sa séance de préparation du CG de ce jour, lundi 12 décembre 2001, l'Entente de La Tène a pris connaissance du rapport du CC concernant une demande de crédit d'étude de 65'000 francs pour l'élaboration d'un avant-projet de passerelle pour mobilité douce sur l'autoroute A5.

Après avoir discuté *du pour* et *du contre*, les arguments en faveur de cette demande de crédit ont été majoritairement positifs.

Points positifs :

- en évitant les ronds-points de Marin-Centre, la mobilité douce devient plus sûre, sachant qu'aux heures de pointe le trafic y est très dense
- une plus grande sécurité pour tous étant hors du trafic automobile
- en cas de refus, il ne sera plus possible de bénéficier des 700'000 francs de l'OFROU, car nous arriverons hors délais

Point négatif :

- le coût, c'est sûr ! Mais de graves blessures ou la vie n'ont pas de prix !

Il reste un détail que l'Entente de La Tène aimerait bien que le CC prenne en compte : c'est d'inclure dans le projet, à la suite de la passerelle, la création d'une piste cyclable (d'environ 400 mètres, jusqu'au chemin des Epinettes, directement dans cette première phase d'étude.

Après votation sur ce point de l'ordre du jour, l'Entente de La Tène accepte ce crédit à l'unanimité des membres présents.

Jean-Dominique Röthlisberger (PLRT) signale que c'est avec intérêt mais avec un certain regret que le groupe PLR a étudié le rapport à l'appui du crédit d'étude de 65'000 francs pour l'élaboration d'un avant-projet de passerelle sur l'autoroute A5.

Regrets par le fait que la problématique du transit des piétons et cyclistes à travers les trois giratoires n'avait pas été prise en compte par l'OFROU lors de leur création.

En effet, le passage de ces ouvrages par des piétons et cyclistes est une aventure dangereuse, voire suicidaire !

Lors d'une première approche, l'emplacement prévu pour cette passerelle nous a semblé peu approprié. Mais, après une étude approfondie, cette solution apparaît la moins mauvaise et il nous semble que l'étude doit être entreprise.

Il est important que dans le cadre du développement de la mobilité douce, l'accès à cet ouvrage ne soit pas dissuasif, ce que l'étude devrait confirmer.

Nous aimerions encore inciter notre Exécutif afin qu'il insiste auprès de l'OFROU, voire du Canton, afin qu'une participation financière importante de la future réalisation soit prise en charge par la Confédération et le Canton.

Le groupe PLR acceptera le crédit d'étude ainsi que la clause d'urgence.

Gérard Gremaud (PSLT) signale que les passages pour les piétons et les cyclistes dans ces ronds-points sont vraiment dangereux. Cette dangerosité a été reconnue par le groupe socialiste, lequel est favorable au principe d'une passerelle. Concernant son emplacement, nous n'étions plus tous d'accord, raison pour laquelle certaines personnes n'accepteront pas ce rapport, qui obtiendra toutefois la majorité.

Francis Boss (PSLT) signale, en complément de notre rapport de groupe concernant une demande de crédit de 65'000 francs pour l'étude d'une passerelle sur l'autoroute A5, qu'il voudrait ici vous présenter un rapport de minorité concernant cet objet.

Nous n'entrerons pas en matière sur la continuation de la piste de chantier au Nord de l'autoroute qui doit amener les enfants de Wavre et de Marin à Saint-Blaise dans les meilleures conditions de sécurité.

Sans renier non plus le besoin de donner aux écoliers de Wavre la possibilité de rejoindre le centre scolaire de Marin en toute sécurité, nous sommes surpris par la rapidité de la décision du CC sur le choix de l'emplacement de cette passerelle. A nos yeux, une dépense d'un montant aussi élevé, soit environ 2 à 2.5 millions, doit être étudiée avec toutes les possibilités offertes par la topographie des lieux.

Nous devons malheureusement constater qu'une solution prise rapidement a été retenue au niveau des Sors puisque les conditions s'y prêtaient. Décision basée plus sur le côté géographique et financier que sur le côté des utilisateurs... bien évidemment.

Il s'explique : pensez-vous que les écoliers de Wavre voulant se rendre au collège de Marin accepteront avec le sourire de descendre 200 mètres le long de l'autoroute, monter sur une passerelle, suivre les Sors et remonter Charles Perrelet pour rejoindre la Fleur-de-Lys ? Il ne faut pas rêver, même si le risque est plus grand au vu de l'intense circulation, il sera tellement plus simple de traverser les trois ronds-points où il n'y a aucun dénivelé pour se rendre sur la Fleur-de-Lys. Vous souvenez-vous de votre adolescence ? Auriez-vous fait un tel détour quand une voie directe s'offre devant vos yeux ? Bien entendu, si aucun autre itinéraire n'était à disposition, le rôle de la passerelle à cet endroit ne se discuterait même pas.

Nous étant rendus sur place, Remo Siliprandi et lui-même, nous avons remarqué que d'autres possibilités pouvaient être envisagées. P.ex. pourquoi ne pas étudier la possibilité d'utiliser dès la route de Wavre le chemin des Romains (en face du chemin qui conduit chez les familles Engel et au cimetière), traverser l'A5 par une passerelle sur les quatre pistes seulement, donc moitié moins large et moins coûteuse, continuer à plat, important pour les cyclistes, par le chemin des Cheintres et rejoindre la Fin-d'Epagnier, face à la fontaine, ensuite suivre la route de Chevalereux où la circulation n'est pas très importante ? Cet itinéraire pourrait très bien convenir aux enfants pour rejoindre les collèges de Marin.

Dans ces conditions, nous ne pouvons accepter ce crédit d'étude et demandons au CC malgré les délais très courts de poursuivre l'examen d'autres possibilités - il y en a d'autres - qui puissent donner satisfaction à la logique d'adolescents pour qui le trajet le moins pénible est toujours le meilleur.

De plus, pensez-vous qu'il soit nécessaire de dépenser plus de 2 millions pour les rares personnes de Marin qui se rendent à pied au cimetière ?

Roland Walther, connaissant fort bien les auteurs de ce rapport de minorité et ne mettant pas en doute leur connaissance du village, admet que la dénivellation entre Wavre et Marin est de 53 mètres, dans les deux sens. De toute façon, vous pouvez mettre la passerelle où vous désirez, il faudra bien faire ces 53 mètres, soit en les descendant, soit en les montant.

Concernant la rapidité avec laquelle la décision a été prise, il aimerait juste répéter les propos tenus par le président de la commission de circulation qui a expliqué que, depuis 2009, des gens planchent sur le projet et que cette alternative du chemin des Romains a été étudiée. Aujourd'hui, on peut dire que la route de Chevalereux, quand l'on sait que le quai de déchargement du Nouveau Marin Centre est au Sud et que tous les camions passeront par là, cela le fait quand même un petit peu sourire au niveau de la sécurité.

Remo Siliprandi (PSLT) signale qu'après l'Etat, qui se fout de notre gueule, excusez-le du terme, c'est la Confédération. L'OFROU a fait des ronds-points scandaleux alors que l'on aurait pu en faire un seul. On nous prend vraiment pour des ânes. Parce que l'on est retardé ailleurs, on doit régater, nous, commune de Marin, cela est inadmissible de la part de l'OFROU (ils doivent rouler en vélo solaire). Il ne votera donc pas la clause d'urgence, pas plus que le crédit demandé, parce qu'il n'est pas admissible que l'on doive se prononcer sur un sujet aussi important, avec une telle rapidité, parce que l'OFROU n'est pas à l'heure ailleurs.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote l'entrée en matière qui est acceptée par 32 voix contre 2.

Le président précise que l'arrêté sera voté en deux blocs : dans un premier temps, sur les articles premier, 2 et 3, concernant le crédit, l'amortissement et le financement de ce crédit, et, dans un second temps sur l'article 4 qui est la clause d'urgence.

Le président procède au vote du bloc des articles premier, 2 et 3, de l'arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit d'étude de 65'000 francs pour l'élaboration d'un avant-projet de passerelle de mobilité douce sur l'autoroute AT, qui est accepté par 32 voix contre 2.

Le président procède ensuite au vote de la clause d'urgence (art. 4), qui est également acceptée par 32 voix contre 2.

Le président relève que la majorité des 2/3 l'a emporté et que la demande de crédit est acceptée.

Roland Walther signale que le CC vous remercie sincèrement de lui donner la possibilité de présenter un pré-projet pour cette passerelle.

6. Rapport de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération concernant l'étude du Chemin des Ecoliers à Thielle-Wavre

Le conseiller général **Serge Girardin** (ELT), président de la commission, signale que nous vous rendons notre rapport sur une petite étude qui a été faite.

Au préalable, il aimerait remercier sincèrement la participation de tous les parents d'élèves de Thielle-Wavre qui se sont tous exécutés hâtivement et cela était très intéressant.

Beaucoup de réponses étaient chargées d'émotionnel et, ce qui est toujours le cas en matière de circulation, nous avons voulu rester extrêmement factuels. Nous avons donc pris les points névralgiques répertoriés par les parents d'élèves. Nous avons suivi statistiquement ce qu'ils

nous ont rapporté et nous sommes arrivés à la conclusion ou au fait que l'on se trouve sur le territoire de Thielle-Wavre dans une configuration où c'est un trafic pratiquement de proximité et de desserte, c'est-à-dire que ce ne sont que les habitants du lieu qui traversent pratiquement le village. Il n'y a pas de grandes entreprises en tant que telles, excusez-le Monsieur Röthlisberger, parce qu'il y a quand même des petites entreprises, mais l'on n'est pas dans le cas de la route des Grands-Bois, etc. Ce qui nous a fait dire que la prise de conscience des débords, de temps en temps, de la circulation était principalement dus aux habitants, parents d'élèves. Prise de conscience que l'on leur enjoint à avoir et à dire que la sécurité, ce n'est pas seulement pour les autres, mais c'est aussi le respect des autres.

On a surtout voulu des mesures concrètes et c'est là que l'on est arrivés au point 5 avec des propositions réelles d'essais, parce que l'on commence toujours, en matière de circulation, à ne pas imposer les choses mais à faire des essais, et, effectivement, on a vu que toute cette zone-là se prêtait assez bien au fait à éviter des bouts de circulation à 80 ou 50 km/h. Il y a déjà passablement de contrôles-radar qui ont été faits dans le village et on voit que la vitesse moyenne à la Grand'Rue se trouve entre 35 et 40 km/h. il n'y a donc pas excès, mais il y aura toujours un Fangio, comme on en a à Marin et un peu partout.

Cela nous a amené à demander une demande d'essai à 30 km/h généralisé à Thielle et à Wavre. Il ne faut pas avoir peur parce qu'il y a des comptages qui seront effectués et si ces comptages sont probants, il y aura effectivement un essai plus prolongé sur une période d'une année. Si, de nouveau, il y a des comptages, et si cela est probant, il y a effectivement une sanction après une année, ce qui est un travail de plus longue haleine.

On demande également, et cela est plus une problématique entre la commission d'urbanisme et la commission de circulation de revoir toute cette zone de desserte aux collèges, qui est actuellement une zone où tout le monde vient se parquer n'importe comment, le matin, et les profs font aussi partie de ceux qui ne respectent pas toujours la sécurité autour de ces collèges, et de revoir un concept pas forcément à très grands frais mais pour une meilleure vie communautaire.

Il y a aussi toute une série de vérification de justesse de certains panneaux. Certains sont totalement obsolètes et n'ont plus à être là. Il faudrait repourvoir à cela.

Après, il y avait effectivement les taillages de haies, la voiture du voisin qui se parquait mal, etc. mais il s'agit d'un problème que les gens doivent gérer eux-mêmes.

Il n'a pas d'autre chose à ajouter à ce dossier. Il espère qu'il va satisfaire le CG et qu'il en prendra acte.

Il souhaite que ce rapport soit rapporté aux parents d'élèves pour qu'ils en aient conscience et qu'ils voient derrière que l'on ne les a pas oubliés. Il y a des réalisations concrètes en route, des investissements pour l'année prochaine qui vont dans ce sens-là et on va réfléchir sur ces problèmes à terme.

Ted Smith (PLRT) signale que lors de sa séance de groupe du 13 décembre, le groupe PLRT a étudié le rapport de la commission de circulation concernant l'étude du Chemin des Ecoliers à Thielle-Wavre.

Le groupe salue d'abord le rapport qui revient enfin sur une problématique soulevée par la commission de circulation de l'ancienne commune de Thielle-Wavre mais aussi par le groupe libéral-radical en mai 2010, déjà au travers d'une motion. Ladite motion avait été refusée d'une voix, celle du président du CG de l'époque, toujours président de la commission de circulation.

Le groupe prendra acte du rapport à la majorité car il propose des mesures qui méritent d'être testées. La forte participation des parents d'élèves au questionnaire confirme que des solutions sont attendues rapidement pour rendre le chemin d'école entre Thielle et Wavre moins dangereux, d'autant plus que la dangerosité sera très probablement augmentée lorsque le nouveau quartier au bord de La Thielle verra le jour.

Nous sommes encouragés par le fait qu'à Marin des mesures semblables ont porté leurs fruits, ainsi qu'à Wavre, où, depuis qu'il y a un trottoir le long de la Grand'Rue, les têtes blondes se rendent massivement à l'école à pied ou à trottinette, en toute sécurité.

Comme nous l'avions constaté lors de la motion du PLRT en mai 2010, la commission amène des idées et produit un rapport. Nous demandons maintenant que les actions démarrent. Sans nous attendre à une solution miracle, nous sommes d'avis que le statu quo n'est désormais plus une option.

Le groupe PLRT reviendra au prochain CG au travers d'une motion demandant à ce que le CC passe cette fois à la vitesse supérieure - mais jamais plus de 30 km/h ! - pour attaquer cette problématique.

Quentin Estève (PSLT) signale que le groupe socialiste prend acte à l'unanimité de ce rapport.

Cependant, nous émettons une réserve concernant la proposition n°1, celle qui demande l'essai d'un 30 km/h généralisé à Thielle et à Wavre. En effet, nous avons remarqué que la suppression des passages-piétons dans les zones 30 est dangereuse, car les piétons se mettent à traverser n'importe où.

Le problème se pose également avec les conducteurs. Comme le dit le site Web du TCS sur les zones 30, « Le fait de trop se fier aux limitations de vitesse peut contribuer à déresponsabiliser les piétons et les conducteurs. Un faux sentiment de sécurité s'installe alors, ce qui diminue l'attention et modifie le comportement. De plus, les zones 30 ou de rencontre ne contribuent pas de manière significative à l'amélioration de la qualité de l'air, ni à la réduction des nuisances sonores ».

Nous pensons donc que les zones 30 ne résolvent que très partiellement les problèmes liés à la circulation dans les quartiers d'habitations.

Daniel Jolidon (ELT) signale que l'Entente a pris connaissance du rapport. Elle remercie la commission de circulation, des transports et de l'agglomération de son travail et comme tous les autres partis, nous encourageons tout le monde maintenant à passer au travail dans les plus brefs délais.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote la prise d'acte de ce rapport, qui est acceptée à l'unanimité.

7. Motion de l'Entente de La Tène (ELT), déposée par Daniel Jolidon, invitant le Conseil communal à étudier l'impact sur notre contribution à la péréquation financière d'un transfert de taxes et autres charges sur le compte de l'impôt

Daniel Jolidon (ELT) signale que ce n'est pas une demande de faire passer des charges dans l'impôt mais pour connaître l'impact qu'aurait le passage de ces charges dans l'impôt. Cela fait deux ans qu'on le demande. On l'a déjà demandé lors de la dernière séance mais on n'a pas eu de réponse, raison pour laquelle on dépose cette motion. Il n'y a rien de plus que de connaître exactement la situation et de ce que cela nous coûterait ou nous rapporterait.

Le conseiller communal **Jean-Michel Germanier** signale que c'est sans grand enthousiasme que le CC a pris connaissance de la motion telle qu'elle a été rédigée. Il y a trois raisons à cela.

Premièrement, on parle d'un cas particulier, qui est mentionné, la taxe couvrant les coûts liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées et des eaux claires et de ce cas particulier, on veut en faire une généralisation à l'ensemble des taxes. On se pose alors la question de savoir si on n'a pas lancé le problème sur la table sans beaucoup de réflexion, quoique Daniel Jolidon ait donné une piste, tout à l'heure, qui était peut-être un peu différente de ce qui était écrit.

Deuxièmement, on a l'impression que l'on peut faire un doux mélange entre taxes et impôts à cette lecture. Daniel Jolidon a aussi donné tout à l'heure une interprétation qui peut faire revenir le CC par rapport à son appréciation de la situation.

Et finalement, il l'a dit en introduction lors de cette soirée, on aura en 2014 la réforme de la péréquation qui va être entreprise au niveau cantonal. Est-ce que cela vaut la peine de faire des études d'adaptation au niveau communal alors que l'on sait que les conditions-cadres vont sans doute diamétralement changer ?

C'est sans grand enthousiasme également, si vous l'acceptez, que le CC étudiera bien volontiers cette motion.

Adriano Cramer (PSLT) signale que le parti socialiste soutient la demande de l'Entente qui souhaite obtenir un bilan exhaustif et détaillé de toutes les taxes qui sont adressées aux contribuables de la commune.

En effet, la manie de passer certains coûts de l'impôt vers des taxes est une attitude antisociale car elle charge des budgets des revenus faibles et moyens, des familles, des rentiers etc. de manière disproportionnée.

Depuis son arrivée dans la commune, en 1970, diverses prestations communales étaient couvertes par l'impôt, et sont actuellement à payer via des taxes, notamment la taxe déchets. Par ailleurs, il n'y avait pas de taxe pour l'eau et l'épuration, pas de taxe foncière, taxes qui sont maintenant encaissées via les propriétaires, qui les mettent généralement à la charge des locataires.

P.ex., la taxe foncière - qui se monte à environ 300'000 francs - qui n'est encaissée qu'après d'une petite partie des locataires, via les propriétaires, car ce ne sont que les assurances et les coopératives qui la paie et tous les autres ne la paie pas. Cela représente 2 points d'impôt qui sont payés par une petite minorité des locataires, ce qui n'est pas correct et inéquitable.

Nous soutenons donc la motion et attendons avec impatience le rapport du CC.

Laurent Siliprandi (PLRT) signale que le groupe libéral-radical refusera cette motion pour les raisons suivantes.

Nous pensons que remplacer les taxes par l'impôt est une erreur car elles ont un facteur incitatif important, puisque calibrées sur la consommation de chacun.

Ensuite, la péréquation et la fiscalité font actuellement l'objet de débats au niveau cantonal qui sont susceptibles d'en modifier leur structure. Toutes études à ce sujet seraient pour le moins hasardeuses.

Pour ces raisons, nous vous recommandons de rejeter cette motion.

La parole n'étant plus demandée, **le président** met au vote la motion de l'Entente de La Tène (ELT) invitant le Conseil communal à étudier l'impact sur notre contribution à la péréquation financière d'un transfert de taxes et autres charges sur le compte de l'impôt, qui est acceptée par 24 voix contre 11.

8. Autres motions et propositions

Aucune.

9. Réponse du Conseil communal à la question du groupe socialiste, déposée par Sylvie Fassbind, relative à la possibilité de dénommer un site de la commune « du 24 février » pour marquer la fusion

Le conseiller communal **Roland Walther** signale que le CC remercie Sylvie Fassbind de nous avoir rappelés à notre devoir. Cette question était effectivement restée dans les tiroirs. Depuis quelque temps, le CC s'est remis à la tâche et après plusieurs propositions au sein de notre Conseil, nous vous proposons ce soir d'appeler la Place du Village, là où se trouve l'édicule, la « Place du 24 février ». Nous avons estimé qu'il s'agissait d'une place qui n'avait pas encore de nom officiel, qui ne nécessitait pas de changer quelque chose qui existait. Nommer une autre rue aurait compliqué beaucoup l'administratif. Il y avait une autre proposition qui était celle de la prochaine rue de « Derrière-le-Château », quartier qui va se bâtir d'ici 2 ou 3 ans, mais malheureusement la rue qui traversera ce quartier est une impasse et l'on a pensé que nommer la date d'une fusion dans une impasse n'était pas tellement sexy. Nous vous proposons donc de baptiser la Place du Village, avec son édicule, la « Place du 24 février ».

- Applaudissements -

10. Interpellations et autres questions

Le président signale, comme vous l'avez vu, que nous en avons une belle quantité sur nos bureaux. Il vous propose de les regrouper par unité de matière, bien qu'il s'agisse d'interpellation et de questions, de manière aussi à accélérer le débat. Il regroupera donc l'interpellation du groupe socialiste qui a trait au tri des déchets avec la question de Gérard Gremaud qui elle aussi parle de la valorisation de ceux-ci, notamment des filières utilisées pour le bois, les cartons, le papier, le verre, le fer, l'aluminium et les matières plastiques (solides et emballages), toutes deux semblant intervenir après une visite de la commune de Payerne.

Il propose donc au parti socialiste de développer son interpellation.

« Interpellation du parti socialiste au sujet du tri des déchets

Ayant appris de la bouche de membres du conseil intercommunal de la Châtellenie, mais aussi auprès du personnel de la déchetterie intercommunale, le fait qu'à partir du 1^{er} janvier 2012, il ne sera plus récolté de plastiques ménagers (p. ex : emballages alimentaires) à Cornaux, sachant qu'à cette même date entre en vigueur la taxe au sac, sachant que dans le canton de Fribourg ces déchets « se liquident très bien chez les récupérateurs de déchets » (dixit un conseiller communal de Payerne, lors de la visite de deux de nos commissions dans cette commune, samedi 3 décembre), constatant qu'une telle situation annihilerait simplement tout l'effort de tri des déchets que l'on attend de la part de la population et que l'on souhaiterait voir se généraliser, et sachant que, compte tenu de ce qui précède, nous ne tolérerons pas

l'impossibilité de trier les déchets plastiques, nous souhaitons connaître le crédit qu'il convient d'accorder à de tels projets ou « bruits » et savoir, le cas échéant, ce que le Conseil communal de La Tène compte mettre en place pour remédier à cette situation inique annoncée.»

Eric Flury (PSLT) signale que le ton de l'interpellation se veut assez ferme et il ne compte pas du tout maintenant, par ses paroles, adoucir cette fermeté, mais celle-ci va clairement dans un sens constructif, à savoir celle où nous ne voulons pas que notre commune rate le virage du passage à la taxe au sac et d'après ce que nous avons effectivement entendu, qui semblerait n'est pas encore décidé, mais si cela n'est réellement pas encore décidé, il serait bien que l'on prenne les devants pour que cette décision ne se prenne pas, à savoir ce bruit qui court comme quoi les plastiques ménagers ne seraient plus reçus à la déchetterie intercommunale.

S'ajoute à tout cela ce que l'on a reçu ce matin comme information générale. Il aimerait là aussi remercier le CC pour cette distribution. Il faut savoir que le point 5 retient toute notre attention, soit les mini-déchetteries ou les écopoints qui seront mis à disposition du public et peut-être que là aussi on va pouvoir se poser la question pour ce qui est des plastiques ménagers puisque c'est quand même là où l'on a un énorme potentiel de déchets au niveau des ménages. Il serait dommage qu'ils finissent dans des sacs payants.

Le président remercie Eric Flury pour son développement et passe aux questions de Pierfranco Villa et de Gérard Gremaud.

Daniel Rotsch aimerait tout d'abord rappeler que la loi cantonale a été votée par le Grand Conseil en mai 2010 et il a fallu attendre le mois d'août de cette année pour obtenir enfin un règlement d'application. Les communes ont donc eu 4 mois pour mettre les choses en place, ce qui explique tout de même un certain nombre de choses, notamment lorsque l'on pense, au niveau de l'information, les délais de rédaction, d'impression et de distribution des documents, et surtout des validations des Législatifs, parce que tant et aussi longtemps qu'ils ne s'étaient pas prononcés sur la manière dont la taxe au sac serait appliquée, il était difficile de communiquer. Les délais qui étaient impartis à la commune pour cette communication étaient tellement courts que le fait de pouvoir y arriver avant la fin de l'année est tout de même un résultat qui doit être souligné ici.

Avant de répondre, il souhaite vous faire rapidement un topo. Finalement, ce travail de réflexion qui s'est fait sur la gestion des déchets quant à l'application de l'introduction de la taxe au sac, et là il est un tout petit peu étonné que l'information n'ait pas passé au sein des groupes, mais cette réflexion s'est faite notamment dans le cadre de la commission de l'environnement et développement durable ainsi que celle des travaux publics et services industriels. Un certain nombre d'informations semblent donc ne pas avoir transité au travers des groupes.

Comme dit en introduction, le 12 mai 2010, le Grand Conseil a voté la modification de la loi qui a introduit cette notion de la taxe au sac qui sert uniquement à financer l'incinération, ce qui signifie que sur l'ensemble des frais générés pour la gestion des déchets, on retire l'incinération de la taxe de base, qui correspond, selon la loi, à 7 centimes au litre au maximum. Ensuite, il y a la taxe de base qui finance les infrastructures, une part de financement par l'impôt pour la taxe de base aux entreprises qui est également une notion relativement nouvelle, puis la mise en place de points de collecte, notamment les écopoints puisque le CG a validé ce principe. La définition d'un écopoint est un point d'apport volontaire de déchets qui ne sont pas mis à l'incinération. Un certain nombre de déchets seront donc valorisés dans ce sens-là. Dans le cadre des réflexions qui se sont faites dans les deux commissions, il avait d'abord été élaboré la planification de sept écopoints sur le territoire communal pour couvrir l'ensemble des localités. Sur ces sept écopoints, deux sont évidents puisqu'ils concernent les deux centres commerciaux

que nous avons à La Tène. Pour parler du territoire de Marin, trois écopoints avaient été imaginés. Un sur la place de parc dite Paroz, un dans le secteur du nouveau plan de quartier « Sur-le-Crêt » et un à La Tène pour régler toute la problématique qui surgit au niveau du camping. Ensuite, un écopoint à Wavre et un à Thielle. La grande difficulté est de mettre ces écopoints sur le domaine public, notamment s'agissant des accès automobiles et des nuisances générées par ces écopoints. Nous tenons ces informations d'une visite effectuée en ville de Payerne, où les commissions ont souhaité se rendre compte de l'expérience vécue. Il en ressort que les expériences ne sont pas toujours favorables dans la mesure où les écopoints mis en place ont démontré un certain nombre de dysfonctionnements, notamment au niveau des incivilités parce que lorsqu'un écopoint n'est pas surveillé on y trouve un peu tout et n'importe quoi, d'où la volonté d'y aller par petits pas et l'on n'arrivera pas au 1^{er} janvier avec un parc d'écopoints très élaboré. On en a déjà deux à Marin, à la gare et aux Indiennes. Du côté de Thielle et de Wavre, il n'y a rien mais il y a tout de même une certaine proximité avec la déchetterie qui n'est pas à mettre de côté. La réflexion s'est donc faite sur ces sept écopoints. On a notamment tenu compte d'une certaine distance à parcourir. Malheureusement, le temps est contre nous mais nous avons tout de même entrepris un certain nombre de choses et nous allons les mettre en place. Il vient de parler de l'écopoint de la gare, qui récolte déjà le verre et les vêtements, et l'idée est d'y ajouter l'aluminium et le fer blanc ainsi que le carton. La même chose pour l'écopoint des Indiennes en le renforçant de la possibilité d'éliminer l'aluminium, le fer blanc et le carton. Il faut aussi savoir que pas plus tard que cet après-midi, nous étions en discussion avec Marin Centre pour savoir dans quelle mesure ils abordent cette question d'élimination des déchets puisque la loi prévoit que les communes peuvent imposer aux centres commerciaux de prendre des mesures pour étoffer l'offre de possibilités d'élimination des déchets. Actuellement, ils prennent le PET et le PE. Le verre et le carton seront ajoutés. La même chose sera sollicitée à Manor mais les discussions n'ont pas encore eu lieu. A noter que des collectes sont déjà organisées dans le parking souterrain. Dans le cadre des discussions, il avait été parlé de conteneurs enterrés mais la question n'est plus d'actualité. A titre indicatif, il en faudrait 74 sur le territoire communal pour une dépense d'environ 1.6 million de francs générant des frais financiers de 210'000 francs. Avec un tel parc de conteneurs, on pourrait escompter une diminution des levées de 40% mais on ne ferait pas des économies mirobolantes. Les conteneurs enterrés sont intéressants du point de vue urbanistique et au niveau de la réduction des transports mais on va se laisser pour le moins une année de fonctionnement avec la taxe au sac pour voir comment les choses évoluent et pourquoi pas, une fois ou l'autre, revenir avec cette problématique.

En termes d'information, le document que vous avez sur vos pupitres a été distribué cette semaine en tout-ménage. On souhaitait le distribuer plus rapidement mais comme dit tout à l'heure il y a des délais de rédaction, d'impression et de distribution. Les possibilités d'élimination existent sur les sites de sacNEVa, de la commune et de la déchetterie de Cornaux. Pour les informations un peu plus personnalisées, il faut lire le Bulcom qui a paru la semaine dernière. Une annonce erronée de la commune de Cressier a malheureusement paru une semaine avant avec l'en-tête de toutes les communes de l'Entre-deux-Lacs.

S'agissant des plastiques, la discussion a eu lieu dans le cadre du comité directeur de la Châtellenie de Thielle et il n'a jamais été décidé formellement que ces déchets ne soient plus repris à la déchetterie. Cela fera l'objet d'une confirmation qui paraîtra dans le Bulcom. Il s'agissait d'une fausse information, mal interprétée, du chef de la déchetterie, qui en a informé son personnel. Pour 2012, il n'y a pas de changement au niveau de la reprise des déchets par la déchetterie de Cornaux.

Il poursuit avec la question de Gérard Gremaud, Eric Flury, Aline Humbert, Maurice Binggeli, Francis Boss, Jean-Jacques Masson, Marc Borel, Remo Siliprandi, Sylvie Fassbind et Adriano Cramer (PSLT).

[A l'heure où le système de taxe au sac va être introduit, diverses rumeurs circulent sur le destin des matériaux qui sont collectés à la déchetterie intercommunale et aux futurs écopoints.

Il est demandé au CC d'informer les membres du CG sur les points suivants :

- 1) *Tous les matériaux collectés sont-ils effectivement valorisés ?*
- 2) *Quelles sont les filières de recyclage pour les principaux déchets à savoir :*
 - a. *Le bois ?*
 - b. *Les cartons?*
 - c. *Le papier ?*
 - d. *Le verre ?*
 - e. *Le fer et l'aluminium?*
 - f. *les matières plastiques (solides et emballages) ?]*

La grande majorité des matériaux sont effectivement revalorisés, à l'exception du bois, des plastiques et des encombrants qui sont eux incinérés alors que certains déchets inertes (catelles, ciment, etc.) partent en décharge.

Question filières, actuellement, il s'agit des filières de la déchetterie. Il en existe certainement d'autres. Pour le bois, c'est l'entreprise Haldimann avec un coût de 90 francs/tonne plus transport, qui va à l'incinération. Pour les cartons, la filière est la même, Haldimann étant un grand spécialiste en la matière. Il a un grand centre de collecte du côté de Morat, ce qui permet de rationaliser les transports et les coûts. L'indemnité perçue est de 80 francs/tonne. Ensuite, il y a le papier. Vous savez tous que le papier est en principe récolté une fois par mois par les élèves des écoles et il est revalorisé à Utzenstorf mais il est également repris par la déchetterie qui a une filière auprès de Vadec jusqu'à la fin de l'année, qui sera reprise par Haldimann au 1^{er} janvier parce qu'il a une meilleure performance en termes de rendu par rapport au prix à la tonne. Pour le verre, Vadec en principe aussi jusqu'à la fin de l'année puis Haldimann pour une question de meilleur rendement. Fer et aluminium, c'est une opération blanche, cela ne nous coûte en principe rien et ne nous rapporte rien, la revalorisation étant faite par le transporteur. Tout cela dépend des cours des matériaux, notamment pour la ferraille, qui rendait 130 francs/tonne, et à fin 2010 il fallait payer 50 francs/tonne parce que plus personne n'en voulait. Les déchets verts vont au centre de compostage de Sugiez. Pour les capsules Nespresso, il y a une filière d'évacuation spécifique. Job-Eco, association qui occupe des personnes en fin de droit, reprend aussi les petits appareils qui sont amenés à la déchetterie pour les disséquer et pour revendre certains matériaux, tels le cuivre, à gauche ou à droite.

Si Gérard Gremaud le souhaite, on lui fera parvenir ces réponses par écrit pour ne pas allonger ici la liste des revalorisations.

Le président pense que l'on a fait le tour de la question sur les déchets et propose à Daniel Rotsch de répondre à celle de Pierfranco Villa.

[1. Hôtel du Poisson

Quelle est la situation de cet « hôtel » et quelles sont les perspectives futures ?

2. Taxe au sac

Quelle est la situation des « écopoints » ?

Où sont-ils localisés et quel genre de déchets peut-on y apporter exactement ?

Est-ce que le CC compte faire une communication détaillée à la population sur comment gérer les déchets après le 1^{er} janvier 2012 ?

3. Compteurs d'eau

Pourquoi les compteurs d'eau sont-ils à nouveau relevés manuellement par lecture sur place et non plus par lecture à distance ? Coût de cette opération ? Qui paie ?]

Daniel Rotsch signale que la problématique des compteurs d'eau est connue depuis le départ. Pour rappel, en 2002, le CG de Marin-Epagnier avait voté un crédit d'investissement pour doter les compteurs d'émetteurs pour permettre le relevage des index à distance. Il était dit dans le rapport que ces émetteurs auraient une durée de vie d'une dizaine d'années. C'est ce que l'on vit actuellement. Les émetteurs, les uns après les autres, commencent à rendre l'âme. Ces émetteurs sont uniques, la pile lithium étant sertie dedans, on ne peut pas la changer. On doit changer l'émetteur. Cela représente environ 600 appareils qui vont passer à la trappe. Pas plus tard que ce matin, nous avons eu notre séance mensuelle de coordination du service des eaux et mandat a été donné au fontainier de faire un inventaire du nombre d'émetteurs qui devront être changés à terme, d'élaborer plusieurs scénarios sur plusieurs hypothèses d'investissement parce que l'on sait qu'un émetteur, montage compris, coûte environ 200 francs, donc 120'000 francs pour les 600 émetteurs que l'on a sur la commune. Ne faut-il pas se poser la question de savoir s'il en faut toujours ? On est en train d'étudier la question. Le relevé fait partie du mandat du fontainier, que l'on paie 52'000 francs, mais qui s'occupe également de tout le réseau.

Concernant l'hôtel du Poisson, **Daniel Rotsch** signale que l'on n'a pas beaucoup d'informations. Il est vide et le bâtiment a été vendu à un habitant de la commune. L'ex-occupant a dû vider les lieux et tout le mobilier a été sorti. Ce sont les informations en notre possession à ce jour.

Le président remercie Daniel Rotsch de ses explications et passe à la question d'Adriano Cramer (PSLT).

[Question à l'adresse du CC suite à son intervention lors du Conseil général du 3 novembre 2011 au point 4 de l'ordre du jour : « Rapport du CC au CG concernant l'adaptation de la taxe couvrant les coûts liés au traitement et à l'évacuation des eaux usées et des eaux claires ».

Le CC n'a pas répondu à sa deuxième question relative aux surcoûts engendrés par le manque de coordination entre la commune et la Châtellenie de la Thielle.

Il demande que le CC communique au CG les coûts précis, de tous les postes, d'une part, de l'intervention de la commune de La Tène relative aux travaux effectués au début de 2011 de mise en séparatif des eaux des immeubles Closel 6 à 28, ainsi que les coûts pour la réouverture et l'exécution, au même endroit, des travaux par la Châtellenie de la Thielle d'octobre et novembre 2011.]

Daniel Rotsch signale qu'il avait répondu à pas mal de choses, se référant au PV de la dernière séance.

S'agissant des surcoûts, il aimerait préciser ici que pour la commune, il n'y en a eu aucun. Dans le rapport, il avait été spécifiquement précisé que plusieurs mesures permettraient d'aboutir à une solution efficace pour remédier à la problématique d'inondations dans le secteur. Une de ces mesures était de la compétence du syndicat intercommunal de la Châtellenie. Cette mesure s'appliquait sur l'amélioration du tracé de la conduite intercommunale, notamment par l'élimination d'un coude à 45° au niveau du croisement des chemins de la Cité-Robinson et du Chenevier. Pour la commune, il s'agissait de la mise en séparatif, respectivement de sortir les eaux du secteur du Closel 6 à 28 de la conduite communale. Les travaux, du côté de la commune, ont été faits sur la base de la demande de crédit qui à l'époque était de 500'000 francs et effectués à hauteur de 495'000 francs. On peut donc considérer que pour la commune, il n'y a pas eu de surcoût.

Maintenant, si l'on considère qu'en alliant les travaux du syndicat intercommunal de la Châtellenie, qui est indépendant, et ce n'est pas la commune qui doit lui dire ce qu'il a à faire, aux travaux de la commune et si l'on considère que l'idée était de joindre ces deux travaux et d'économiser sur les installations de chantier parce qu'il s'agissait de la même entreprise, certes que là il aurait pu y avoir des économies. Les installations de chantier, pour la commune, ont coûté environ 30'000 francs, comprenant les locations de machines, etc. Les travaux du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle avaient dans un premier temps été évalués à 79'000 francs. Cette évaluation s'est ensuite révélée insuffisante parce que la complexité technique était telle qu'il a fallu revoir tout le processus à appliquer pour être efficace dans le cadre de l'amélioration de cette conduite intercommunale. Une deuxième demande de crédit a donc dû être demandée pour arriver à un crédit final de l'ordre de 140'000 francs. Ce sont les informations actuellement à notre disposition. Il faut savoir que les travaux se sont terminés il y a peu de temps et les décomptes finaux n'ont pas encore été validés, ni par le comité directeur du syndicat, ni par son conseil intercommunal, ce qui fait que les informations ne sont pas encore en possession de la commune.

Il répète que pour la commune, il n'y a pas eu de surcoût. On a respecté l'enveloppe du crédit et en plus on a tenu à appliquer des mesures qui permettent également des compromis.

Il termine en disant que dans le cadre de ce projet, la commune attend encore un subventionnement de la part de l'Etat de l'ordre de 40'000 francs sur une somme d'environ 280'000 francs, qui correspond aux nouveaux tuyaux qui ont été posés. Une subvention totale de 110'000 francs doit encore être versée dans le cadre de ce projet. Les 495'000 francs évoqués ne tiennent pas compte de cette subvention, qui doit encore être déduite.

11. Lettres et pétitions

Aucune.

12. a) Communications du Conseil communal

Daniel Rotsch informe le CG, dans le cadre du RUN. Nous avons assisté la semaine dernière à un hortshop, une sorte de brainstorming, s'agissant du projet d'agglomération 2^e génération dans lequel la commune de La Tène y a inséré un certain nombre de mesures afin de figurer sur la liste des mesures qui sont potentiellement subventionnées par la Confédération, notamment la passerelle (qui a fait l'objet d'un point de l'ordre du jour de cette séance), le prolongement de la piste cyclable de Wavre ainsi qu'un éventuel projet d'un passage privé entre les Sugiez et Epagnier.

13 b) Communications du bureau du Conseil général

Le président souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Profitez bien avec vos familles et vos proches.

14. Divers

Laurent Siliprandi (PLRT) signale qu'un des éléments importants de notre fusion a été d'unifier et fusionner les différents règlements qui régissent la vie de nos communes. Aujourd'hui, cela a été réalisé en grande partie. Un des derniers, si ce n'est le dernier des règlements à réviser est celui des constructions et de l'aménagement.

La commission d'urbanisme avait souhaité régler cette question dans le cadre de cette première législature post-fusion et nous nous sommes attelés à cette tâche. Préalablement, un aménagiste a été mandaté pour faire une première proposition qui devait également prendre en compte la remise à jour et la suppression de certains articles devenus obsolètes ou inadaptés à la situation actuelle et la création d'éventuels articles manquants. Ce travail préliminaire s'est terminé dans le courant de l'automne et nous devons passer à la phase finale qui aurait débouché sur la présentation à votre Autorité d'un projet de nouveau règlement au printemps 2012.

Malheureusement, après consultation du service cantonal de l'aménagement du territoire, le SAT, pour une question toute autre, nous avons eu la désagréable surprise d'apprendre de la part de cet office qu'en raison de l'adhésion du canton de Neuchâtel à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des constructions, AIHC, toutes les procédures de révision communales étaient fortement déconseillées. Les résultats de cet accord intercantonal étant susceptible d'apporter des changements importants dans la législation cantonale des constructions, le SAT, pour des raisons de stabilité du droit et d'économie de moyens, ne souhaite plus se prononcer sur les projets réglementaires qui lui seront soumis tant que cet accord ne sera pas formalisé, les procédures devant être gelées jusqu'à ce moment-là.

Si l'on peut comprendre le principe louable de ne pas faire le travail à double, cela devient beaucoup moins justifiable lorsque l'on sait que l'accord intercantonal est encore loin d'être abouti et qu'il prendra certainement encore de longues années avant que les effets des modifications qu'il engendrera soient répercutés sur notre législation communale.

Donc, d'ici là, nous serons contraints à continuer de traiter les dossiers selon la législation spécifique à chacune des anciennes communes de La Tène, ce que, dans un souci d'harmonisation et d'équité territoriale, la commission d'urbanisme regrette beaucoup.

A l'heure où l'on parle fusions à tous les niveaux et où l'on nous oblige perpétuellement à faire preuve de souplesse et d'adaptabilité, comme nous l'a rappelé ce soir le Canton, c'est infiniment dommageable et, malheureusement, nous n'aurons pas le choix.

Jean-Jacques Masson (PSLT) signale que vous êtes tous cordialement invités, samedi 17 décembre, dès 11 h 00, sur la Place du 24 février. L'apéro brasero du parti socialiste est ouvert à tout le monde !

Silvia Praz (PLRT) signale que par ces quelques mots et en tant que présidente de la manifestation des 20 ans du Troglo, elle souhaite remercier vivement le CC de son soutien financier. Ses remerciements vont également au personnel communal qui a œuvré avant, pendant et après la fête en accomplissant un travail formidable et sans faille.

La parole n'étant plus demandée, le **président** clôt la séance à 21 h 45 et invite les participants à participer à l'agape qui va suivre.

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :

Le président,

La secrétaire,

N. Krügel

M. Dubois Passaplan